

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal

du 17 septembre 2020

Membres en fonction : 11 - Membres présents : 10 - Membres présents téléphoniquement : 0

Le maire : Christophe DELMAS

Les conseillers municipaux : ALLANCHE Thierry – CANTUEL Charlène – DUCHEIN Hervé – FRANC Michel – GARRIQ René - LATTES Serge – MARCILLAC Rolande – PHILIPPE Sonia - SYLVAIN Franck

Membres excusés : 1

HANESSE Christine qui a donné procuration à GARRIQ René

Membres arrivés en retard : 0 - **Public** : 4

Date de la convocation : 11/09/2020

Madame PHILIPPE Sonia est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 août 2020 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Rallye du Rouergue 2021 - Participation financière

(Délibération 17092020_052)

Monsieur le Maire explique que l'organisation du Rallye du Rouergue souhaite savoir si la Commune participera financièrement au Rallye du Rouergue pour la saison 2021.

Cette participation financière conditionne le passage du Rallye sur la Commune.

Le montant de la subvention attribuée en 2018 et 2019 était de 5 200 euros.

Monsieur le Maire propose de revoir cette subvention dans une fourchette de 3000 à 4000 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages : (10 voix pour et 1 voix contre), le conseil municipal décide :

- de maintenir le passage du rallye sur la commune,
- d'attribuer une subvention allant de 3000 à 4000 euros qui sera définie au moment du budget primitif 2021,
- autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire

Attribution d'une subvention de fonctionnement

(Délibération 17092020_053)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la part du Trial Club de Saint Mamet concernant l'organisation des Trois jours de la Truyère ; compétition de Trial de portée internationale qui se déroulera du 23 au 25 octobre.

A cette occasion le vendredi 23 octobre les motos traverseront le village de Campouriez en liaison et le dimanche 25 octobre une spéciale aura lieu à Bes Bédène.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 1 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (10 voix pour – 1 abstention) :

- approuve cette demande,
- décide d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement de cette subvention

Désignation des représentants à la CLECT

(Délibération 17092020_054)

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est obligatoire pour les communautés en fiscalité professionnelle unique. Elle procède à l'évaluation des charges et recettes transférées lors d'un transfert de compétence.

Sa composition est fixée par le conseil communautaire, avec au moins un élu de chaque commune, qui doit être au minimum 1 conseiller municipal (il n'est pas nécessaire d'être conseiller communautaire).

Lors de sa réunion du 04 septembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac et Carladez a décidé que la CLECT serait composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune. Il convient donc de désigner ces représentants.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **décide** :

1) de désigner les représentants suivants à la CLECT :

- membre titulaire : Serge LATTES
- membre suppléant : Franck SYLVAIN

Création d'un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

(Délibération 17092020_055)

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint technique à mi-temps, sur la base de 17h30 hebdomadaires, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période maximale de 1 an allant du 1^{er} octobre 2020 au 31 septembre 2021 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353 (indice majoré 329) du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Composition des Commissions Communautaires

Le Conseil Municipal désigne pour participer aux Commissions communautaires :

- **Commission développement Economique** (*dont politique de l'emploi*) :

Franck SYLVAIN et René GARRIQ,

- **Commission services au territoire – environnement** : *pour environnement (Assainissement non collectif, ordures ménagères, Gemapi), Mobilités, Numériques* :

Charlène CANTUEL et Christophe DELMAS,

- **Commission Accueil Attractivité** : *pour la Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Familles, Services à la population, Médiathèques, Enseignement musical, Santé* :

Sonia PHILIPPE et René GARRIQ

- **Commission Développement touristique** (*dont hébergements touristiques et projets structurants*) :

Christine HANESSE et Christophe DELMAS

Documentaire Charles de Louvrié

Monsieur le Maire aborde le bicentenaire de la naissance de Charles de Louvrié et présente un devis réalisé par Sonia WINTER pour la création d'un film sur ce célèbre inventeur. Le montant du devis est de 5000 € + frais de déplacements.

Un groupe de travail se met en place composé de Thierry ALLANCHE, Franck SYLVAIN, Sonia PHILIPPE et Christophe DELMAS

Ce groupe de travail va étudier la faisabilité du projet et voir pour obtenir d'autres propositions financières.

Plan de communication

Monsieur Garriq René précise qu'une réflexion a été menée entre adjoints et maire afin d'instaurer un moyen de communication pour informer les conseillers municipaux et demande à ces derniers de réfléchir sur les moyens de diffusion qu'ils souhaitent voir mettre en place.

Biodiversité

Monsieur Garriq René informe le Conseil Municipal de la fin de l'étude sur la biodiversité, débutée il y a 3 ans avec le PNR. Un atlas communal de la biodiversité va être réalisé et la Commune sollicitera un label National (procédure et accompagnement fait par le PNR).

Une fête de la Biodiversité est organisée le 10 octobre à midi avec pique-nique à Campouriez.

Extincteurs

Suite à la vérification des extincteurs, Monsieur Garriq René informe le Conseil Municipal que la moitié de ces extincteurs ne sont pas règlementaires, leur entretien étant à la charge de la Commune, sans aucune obligation légale. Après discussion et vote, il est décidé de faire contrôler les extincteurs pour 2020 en supprimant ceux qui ne sont plus opérationnels.

La Commune envisage de mettre en vente pour un euro symbolique les extincteurs n'ayant pas obligation légale d'être sur la voie publique, aux administrés qui en feront la demande dans la limite des stocks disponibles.

Poteaux à incendie

Monsieur René GARRIQ présente les 4 devis concernant la suppression de 5 poteaux à incendie qui ne fonctionnent plus. Le devis le moins disant à qualité égale est retenu (Devis de Julien PRADELS : 600 € TTC).

Incendie et intervention des pompiers sur la Commune

Monsieur le Maire précise, suite à un entretien avec le Colonel Souyri, et à sa demande, que ce dernier interviendra lors du prochain Conseil Municipal pour nous présenter le SDIS12.

Commission Voirie

La réunion de la Commission Voirie aura lieu le 2 octobre et aura pour ordre du jour :

- Projets voirie 2021
- Campagne d'élagage
- Entretien des chemins
- Calendrier des priorités.

Eclairage public

Monsieur Serge LATTES explique que les éclairages publics isolés sont facturés au forfait par ENEDIS. De ce fait le passage aux ampoules LED ne serait pas intéressant puisque ce forfait n'est pas négociable. Par contre une étude va être réalisée pour passer ces éclairages en LED autonomes solaires (coût estimatif entre 1600 et 2800 € le lampadaire).

Les administrés pourraient être consultés pour connaître leur avis quant à une réduction du temps d'éclairage la nuit.

Rétable de Campouriez

Monsieur le Maire précise que l'entretien du rétable revient à la Commune et qu'après contact avec le service des Bâtiments de France et à sa demande, les services compétents interviendront dans un délai d'un mois pour expertiser des travaux à réaliser.

Vidéo surveillance

Suite à rendez-vous avec l'adjudant-chef de la Gendarmerie d'Entraygues-sur-Truyère et le référent sûreté, Monsieur le Maire précise que ces derniers seront conviés lors d'un prochain Conseil pour présenter les avantages de la mise en place d'une vidéosurveillance sur la Commune.

Il précise que ce projet est à prendre en considération notamment si le Conseil souhaite développer certains domaines culturels ou touristiques. Le coût sera étudié suivant les modèles et l'installation.

L'utilisation des données reste très réglementée et répond au cadre de réglementation du code de la sécurité et de la CNIL.

Compteurs d'eau

Monsieur le Maire précise qu'une étude est en cours pour mutualiser certains compteurs d'eau afin de maîtriser le coût des dépenses.

Travaux prévus en septembre :

- voirie du village de la Cassanhe,
- assainissement de Levers

Assainissement :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une étude pour le branchement de Monsieur Belin à Banhars à l'assainissement collectif est en cours. Le Conseil Municipal est d'accord pour relier la maison.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h44